

**BENCH AND CANADIAN BAR  
ASSOCIATION  
LIAISON COMMITTEE**

**MINUTES OF MEETING**

**FRIDAY, JUNE 10, 2005 AT 10:00 A.M.**

**BOARDROOM, 90 SPARKS,  
10 FLOOR**

**In attendance:**

Chief Justice Richard  
Chief Justice Lutfy  
Mr. Justice Décary  
Mr. Justice Létourneau  
Madam Justice Sharlow  
Mr. Justice Pelletier  
Mr. Justice Lemieux  
Mr. Justice O'Reilly  
Madam Prothonotary Tabib

Mr. Peter R.A. Grant  
Mr. Robert Jette  
Mme Michèle Hurteau  
Mr. David Matas  
Mr. Richard W. Pound  
Mr. Trevor Rajah  
Mr. Ben V. Hanuka  
Mr. Brian Everdeen  
Mr. Lorne A. Waldman

Mr. Raymond Guenette  
Mr. Claude Provencher

**Invitees**

Mr. Gary Pinder  
M. Ted Martin

**Recording Secretaries:**

Ms. Éloïse Arbour, Executive Officer, Federal  
Court of Appeal  
Mr. Andrew Baumberg, Executive Officer,  
Federal Court

**COURT ITEMS**

**1. Opening Remarks**

Chief Justice Richard opened the session in  
welcoming everyone.

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA  
MAGISTRATURE ET L'ASSOCIATION  
DU BARREAU CANADIEN**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**

**VENDREDI 10 JUIN 2005, 10 H**

**SALLE DE CONFÉRENCE  
10<sup>e</sup> ÉTAGE, 90, RUE SPARKS**

**Présents :**

M. le juge en chef Richard  
M. le juge en chef Lutfy  
M. le juge Décary  
M. le juge Létourneau  
M<sup>me</sup> la juge Sharlow  
M. le juge Pelletier  
M. le juge Lemieux  
M. le juge O'Reilly  
Mme la protonotaire Tabib

Me Peter R.A. Grant  
Me Robert Jette  
Me Michèle Hurteau  
Me David Matas  
Me Richard W. Pound  
Me Trevor Rajah  
Me Ben V. Hanuka  
Me Brian Everdeen  
Me Lorne A. Waldman

M. Raymond Guenette  
M. Claude Provencher

**Invités**

M. Gary Pinder  
M. Ted Martin

**Secrétaires de la réunion :**

Me Éloïse Arbour, Attachée de direction, Cour  
d'appel fédérale  
Me Andrew Baumberg, Attaché de direction,  
Cour fédérale

**POINTS SOULEVÉS PAR LA COUR**

**1. Mot de bienvenue**

Le juge en chef Richard ouvre la séance en  
souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

He pointed out that both judges and lawyers contribute to the administration of justice.

The Chief Justices and David Matas reiterated the importance of meetings of the Bench and Canadian Bar Association Liaison Committee.

He also noted the importance of these semi-annual meetings with the Canadian Bar Association (CBA) to the Courts.

## **2. Adoption of the Minutes (November 26, 2004)**

Chief Justice Richard conveyed the Courts' apologies for the delay in preparing the minutes of the last meeting, on November 26, 2004. He explained that other things had taken priority in recent months.

He suggested that the work could be divided between the Courts and the Canadian Bar Association and that a date should be set for submitting an initial draft of the minutes.

August 31 was set as a reasonable date for distributing an initial draft of the minutes.

The minutes of the meeting on November 26, 2004, in the version proposed for adoption on June 10, 2005, were adopted with the following changes:

- (i) addition of Robert Jetté to the list of participants;
- (ii) correction of the word "liaison" in the French version of the first paragraph in item 1: Opening Remarks;
- (iii) correction of the word "Advocates" in the French version of the fifth paragraph in item 3: Federal Court of Appeal - Update;
- (iv) correction of the word "work" in the English version of the first paragraph in item 7(c): Courts Administration Service - Toronto Judicial Building;
- (v) it was also noted that "2004" in item 2 of the English version of the agenda for this

Il souligne que les juges et les avocats contribuent à l'administration de la justice.

Les juges en chef et Me David Matas réitèrent l'importance des rencontres du Comité de liaison entre la Magistrature et l'Association du Barreau canadien.

Il confirme également l'importance pour les Cours de tenir ces rencontres bi-annuelles avec l'Association du Barreau canadien (ABC).

## **2. Adoption du procès-verbal (rencontre du 26 novembre 2004)**

Le juge en chef Richard transmet les excuses des Cours quant au délai dans la préparation du procès-verbal de la dernière rencontre du 26 novembre 2004. Il souligne que d'autres priorités ont pris place au cours des derniers mois.

Il suggère que le travail pourrait être divisé entre les Cours et l'Association du Barreau canadien et qu'une date devrait être fixée pour la remise d'une première ébauche du procès-verbal.

On fixe au 31 août la date raisonnable pour la distribution d'une première ébauche du procès-verbal.

Le procès verbal de la réunion du 26 novembre 2004, version proposée pour adoption le 10 juin 2005, est adopté avec les changements suivants :

- i) l'ajout de M. Robert Jetté dans la liste de participant;
- ii) correction du mot "liaison" dans la version française du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'item 1 - Mot de bienvenue;
- iii) correction du mot "Advocates" dans la version française du 5<sup>e</sup> paragraphe de l'item 3 - La Cour d'appel fédérale - Une mise à jour;
- iv) correction du mot "work" dans la version anglaise du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'item 7c) - Courts Administration Service - Toronto Judicial Building;
- v) on souligne également de corriger "2004" à l'item 2 de la version anglaise de l'ordre du

meeting had to be corrected.

### 3. Federal Court of Appeal - Update

Chief Justice Richard noted that there are 12 judges and a Chief Justice on the Federal Court of Appeal. He reminded the members of the Liaison Committee that two positions on the Court were still vacant, although a request to fill those positions had been made to the Minister of Justice. He pointed out that the Court needs these two additional judges for the proper administration of justice.

To substantiate the need for additional judges, the Chief Justice reported the statistics for the Federal Court of Appeal for 2004:

- 467 cases heard by the Federal Court of Appeal;
- 303 days of hearings;
- 266 judgments rendered.

He added that days spent on drafting, motions, training and representation are not taken into consideration in those statistics.

In addition, it is important to note that the Court always sits as a bench of three judges, and that the failure to appoint new judges is causing problems in assigning cases, and delays for the parties and their counsel, although the Court is always up to date in its assignments.

He invited the members of the Canadian Bar Association to speak to the Minister of Justice regarding appointing new judges.

Chief Justice Richard went on to say that the Court is very active in the legal community. He cited a number of activities (Judicial Council, professional training, open houses, bar associations, liaison committees, meetings with the courts, moot courts, etc.) in which the Federal Court of Appeal and the judges of the

jour de la présente réunion.

### 3. Cour d'appel fédérale – Mise-à-jour

Le juge en chef Richard souligne que la Cour d'appel fédérale est composée de 12 juges et d'un juge en chef. Il rappelle aux membres du Comité de liaison que deux postes sont toujours vacants à la Cour, bien qu'une demande pour combler ces postes a été faite auprès du ministre de la Justice. Il fait état que la Cour a besoin de ces deux juges additionnels afin d'assurer une bonne administration de la justice.

Pour appuyer le besoin de juges additionnels, le juge en chef fait état des statistiques de la Cour d'appel fédérale pour l'année 2004 :

- 467 dossiers entendues par la Cour d'appel fédérale;
- 303 journées d'auditions;
- 266 jugements rendus;

Il ajoute que des journées de rédactions de requête, de formation et de représentation ne sont pas prises en considération dans ces statistiques.

De plus, il est important de rappeler que la Cour siège toujours à trois juges et que le fait de ne pas nommer de nouveaux juges causent des problèmes dans l'assignation des causes, ainsi que des délais pour les parties et les avocats, bien que la Cour soit toujours à jour dans ses assignations.

Il invite les membres de l'Association du Barreau canadien à parler au ministre de la Justice pour la nomination de nouveaux juges.

Le juge en chef Richard poursuit en mentionnant que la Cour est très active dans la communauté juridique. Il a fait état des nombreuses activités (Conseil de la Magistrature, formation professionnelle, portes ouvertes, associations de barreau, comités de liaison, rencontres avec les cours,

Court participated during 2004, at both the national and international levels. He also said that he and other judges of the Court would be taking part in the annual meeting of the Canadian Bar Association in August 2005 in Vancouver.

#### 4. Federal Court - Update

Chief Justice Lutfy noted everything was substantially well, with the backlog of files substantially erased. The goal for the next years was to create a “modern, more visible Federal Court with a reputation for excellence here and elsewhere”.

Concerning membership, the Chief Justice mentioned the appointment of Justice de Montigny, the election of supernumerary status by Justice Gibson, and the appointment of Justice Roger Hughes to fill the vacancy.

With respect to development of a more “modern court,” the Chief Justice referred to being up to date, rendering timely judgments, providing modern rules, and working with the Court Administration for cutting edge technology.

With respect to development of a “more visible court,” J. O’Reilly (Chair of the Federal Court’s Communications Committee) noted that many judges felt a responsibility to help the public understand the courts.

One option was to work more with the media. The Court had a meeting with journalist to see what problems they have understanding the Court. A second meeting will be held in the Fall once the Press Gallery completes its nomination process for a permanent committee.

tribunal école, etc.) auxquelles la Cour d'appel fédérale et ses juges ont participé au cours de l'année 2004 que ce soit à l'échelle nationale et internationale. Il mentionne notamment qu'il participera, avec d'autres juges de la Cour, à la rencontre annuelle de l'Association du Barreau canadien en août 2005 à Vancouver.

#### 4. Cour fédérale – le point

Le juge en chef Lutfy signale que tout est essentiellement dans l'ordre et que l'arriéré de dossiers est presque totalement réglé. Le but pour les prochaines années était de créer une « Cour fédérale moderne et plus en vue ayant une réputation d'excellence ici et partout ailleurs ».

Pour ce qui est des membres, le juge en chef parle de la nomination du juge de Montigny, du choix qu'a fait le juge Gibson d'avoir le statut de surnuméraire et de la nomination du juge Roger Hughes pour pourvoir le poste vacant.

Pour ce qui est de la création d'une « cour plus moderne », le juge en chef fait diverses remarques. Il parle de l'importance d'être à jour, de rendre les jugements en temps opportun, de fournir des règles modernes et de travailler avec le Service administratif des tribunaux judiciaires à des questions se rapportant à la technologie de pointe.

En ce qui concerne la création d'une « cour plus en vue », le juge O'Reilly (président du comité des communications de la Cour fédérale) fait savoir que bien des juges sentent qu'ils ont une certaine responsabilité d'aider le grand public à comprendre les tribunaux.

L'une des possibilités est de travailler davantage avec les médias. Une réunion de la Cour et des journalistes a eu lieu pour connaître pourquoi ils ont du mal à comprendre la Cour. Une deuxième réunion aura lieu à l'automne, après que la Tribune de la presse aura achevé son processus de

Some other steps:

1. Public information officer (Andrew Baumberg)  
- available to explain decisions as requested

2. E-Mail Bulletins  
- web site contains subscription information  
- give notice of key decisions and special issues

3. Web site  
- first phase is complete, but there is much more the Court wants to do  
- some new items: certified immigration questions are now on web site, and soon recorded entries

J. O'Reilly noted that although the Court communicates with the public through its decisions, there is more that can be done to make the style & format more consistent. A style guide is being prepared.

Mr. Matas asked whether these initiatives were applicable to both Courts.

Chief Justice Lutfy noted the Courts are separate now, and that some initiatives were pursued separately, some jointly. For example, there had been judicial delegations for which both Courts participated: Chief Justice Barak (Israel), Judge Pal (India), Chief Justice Black (Australia), and a former Director-General (CIA). At the same time, the Federal Court had meetings with UK judges and with the FISA Court in the US on national security matters.

Chief Justice Lutfy indicated he would like puisne judges to speak directly with their counterparts in other Courts. He noted that

nomination relativement à un comité permanent.

Autres mesures possibles :

1. Agent de communication (Andrew Baumberg)  
- peut expliquer les décisions, au besoin.

2. Bulletins électroniques  
- le site Web comprend des renseignements sur l'inscription  
- donne avis des décisions clés et des questions spéciales

3. Site Web  
- la première étape est achevée, mais la Cour veut encore faire beaucoup de choses.  
- certains nouveaux points : les questions certifiées sur les affaires d'immigration se trouvent maintenant dans le site Web, et les écritures consignées le seront bientôt

Le juge O'Reilly signale que, bien que la Cour communique avec le public au moyen de ses décisions, il est possible d'en faire plus pour améliorer la cohérence du style et du format. Un guide sur le style est en train d'être élaboré.

M. Matas demande si ces initiatives s'appliquent aux deux Cours.

Le juge en chef Lutfy répond qu'il s'agit maintenant de deux Cours distinctes et que certaines initiatives sont menées séparément et d'autres, conjointement. Par exemple, les deux cours ont participé à certaines nominations judiciaires, soit celles du juge en chef Barak (Israël), du juge Pal (Inde), du juge en chef Black (Australie) et un ancien directeur général (CIA). En même temps, la Cour fédérale a participé à des réunions portant sur des questions de sécurité nationale avec les juges du Royaume-Uni et de la Foreign Intelligence Surveillance Court (FISA).

Le juge en chef Lutfy fait savoir qu'il voudrait que les juges puînés parlent directement avec leurs collègues des autres tribunaux. Il signale

Chief Justice Black had proposed exchanges between different courts. This needed to be sustained to be of value in the long-run. Given that the Courts were doing similar work, the goal was to move to greater dialogue as a legacy for the next generation of judges.

Chief Justice Richard noted that the Federal Court of Appeal had its own website, and didn't need to repeat what was on the Federal Court site. He added that J. Décary had prepared a guide for uniformity of judgments. Furthermore, the Court had contact with the press for release of important judgments, and was always open to have television cameras in Court, as with the CHOI-FM case which worked well. He noted that Mme Arbour meets with media representatives to discuss their needs, and added that different factors apply for trial courts.

Mr. Pound mentioned that the Canadian Judicial Council (CJC) was to discuss the perception of the judiciary in August. Officials at the council were trying to assess the scope of problems in this area. He added that the federal Courts have concurrent jurisdiction and therefore need to 'sell' their Court. For members of public, the Courts may never get message across. In his view, the federal Courts "sink or swim together" – there was a joint interest to collaborate.

Chief Justice Lutfy mentioned his speech of May 18 regarding national security, wherein he stated that the adage "doctor knows best" doesn't work anymore. Effort was required to maintain the credibility of judges – "a need for more transparency." The challenge was to provide more information, expanding on the traditional medium (i.e., judgments) and setting up meetings to explain the Court's

que le juge en chef Black a proposé que des échanges aient lieu avec les divers tribunaux. Il fallait qu'il soit prouvé que cette proposition soit avantageuse à long terme. Étant donné que les tribunaux font du travail semblable, le but est d'améliorer le dialogue, ce qui sera donné comme legs aux juges de la prochaine génération.

Le juge en chef Richard souligne que la Cour d'appel fédérale a son propre site Web et qu'il n'est pas nécessaire que celui-ci reprenne ce qui est contenu dans le site Web de la Cour fédérale. Il ajoute que le juge Décary a élaboré un guide d'uniformité des jugements. De plus, la Cour a communiqué avec les médias pour ce qui est de la diffusion des jugements importants et elle permet toujours que des caméras de télévision soient placées dans la salle d'audience, tout comme elle l'a fait dans l'affaire CHOI-FM, ce qui a donné de bons résultats. Il dit que M<sup>me</sup> Arbour rencontre les représentants des médias pour parler de leurs besoins et dit que différents facteurs s'appliquent lorsqu'il est question des tribunaux de première instance.

M. Pound mentionne qu'en août, le Conseil canadien de la magistrature (CCM) devait parler de la perception de l'ordre judiciaire. Les représentants du Conseil cherchaient à évaluer la portée des problèmes dans ce domaine. Il ajoute que les tribunaux fédéraux ont une compétence concurrente et qu'il faut donc que chaque cour se « vende ». Toutefois, il se peut que les tribunaux ne pourront jamais se vendre auprès des membres du grand public. Selon lui, les cours fédérales sont « dans le même bateau » – il y avait un intérêt de collaboration collectif.

Le juge en chef Lutfy parle de son discours du 18 mai sur la sécurité nationale, où il a souligné que le principe selon lequel le médecin a toujours raison ne s'applique plus. Il a fallu déployer bien des efforts pour conserver la crédibilité des juges. Il y a un besoin d'avoir « plus de transparence ». Le défi était de fournir plus de renseignements, de développer le mode de communication



work. There must always be reserve – a judge can't speak about a specific case – but the Court must be accessible to answer challenges. This is how Federal Court would like to go forward.

## 5. Report on the Rules Committee

**Consequential amendments:** Chief Justice Richard explained that the consequential amendments to the *Federal Court Rules, 1998*, resulting from the coming into force of the *Courts Administration Service Act* in July 2003, came into force on November 29, 2004.

**Offers to settle:** He noted that the proposed amendments to the *Federal Court Rules* concerning offers to settle are currently being published in Part I of the Canada Gazette. He invited CBA members to submit any comments they may have.

**Consequential amendments to the *Federal Court Immigration and Refugee Protection Rules*:** Chief Justice Richard informed the Committee members that the proposed consequential amendments to the *Federal Court Immigration and Refugee Protection Rules* would first be published in Part I of the Canada Gazette, on June 25, 2001, for a period of 60 days. He invited CBA members to submit comments.

**Class actions and representative actions:** Chief Justice Richard explained that at the last meeting of the Rules committee, four recommendations concerning representative actions were made by the subcommittee assigned to consider the question:

a. that the section relating to representative actions be brought into force in Part III of the *Federal Court Rules*, and that it consequently apply to both actions and applications;

habituellement utilisé (c'est-à-dire les jugements) et de tenir des réunions pour expliquer le travail de la Cour. Il doit toujours y avoir une réserve – les juges ne peuvent pas parler d'affaires en particulier – mais la Cour doit être disposée à faire face aux défis. C'est de cette façon que la Cour fédérale voudrait aller de l'avant.

## 5. Rapport du Comité des règles

**Amendements corrélatifs :** Le juge en chef Richard explique que les amendements corrélatifs aux *Règles de la Cour fédérale (1998)*, suite à l'entrée en vigueur en juillet 2003 de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, sont entrés en vigueur le 29 novembre 2004.

**Offres de règlement :** Il mentionne que les modifications proposées aux *Règles des Cours fédérales* concernant les offres de règlement sont présentement publiées dans la Partie 1 de la Gazette du Canada. Ils invitent les membres de l'ABC à faire part de tout commentaire.

**Amendements corrélatifs aux *Règles en matière d'immigration et de protection des réfugiés* :** Le juge en chef Richard informe les membres du Comité que les amendements corrélatifs proposés aux *Règles en matière d'immigration et de protection des réfugiés* seront publiés au préalable dans la Partie I de la Gazette de Canada le 25 juin 2005 pour une période de 60 jours. Il invite les membres de l'ABC à fournir leurs commentaires.

**Recours collectifs et action représentative :** Le juge en chef Richard explique que lors de la dernière rencontre du Comité des règles 4 recommandations concernant l'action représentative ont été faites par le sous-comité chargé d'étudier la question :

a. que l'article relatif à l'action représentative soit remis en vigueur dans la Partie III des *Règles de la Cour fédérale*, et que, par conséquent, celui-ci s'applique à la fois aux actions et aux demandes;

b. that the section not apply to applications to the Federal Court of Appeal under section 28 of the *Federal Courts Act*;

c. that a party to proceedings not be required, under the new section, to seek leave of the Court to bring a representative action; however, there should be a procedural mechanism to enable the Court to establish that the representative has the necessary standing and to determine the process to be followed;

d. that the section incorporate procedural guarantees to protect the parties represented in the proceedings, including service of notice to those parties, mandatory approval of offers to settle by the Court and removal of any representative applicant who is not properly qualified to act as representative.

On the question of class actions, the Committee concluded that the only available option in this regard is:

- (i) make the sections relating to class actions applicable to proceedings generally, but allow only group applications to be made to the Federal Court.

In response to Mr. Grant's question, Chief Justice Lutfy confirmed that representative actions would apply to both actions and applications for judicial review.

On the question of the application of class actions, Chief Justice Lutfy explained that the question of whether they should apply to both actions and applications for judicial review was currently being considered by the subcommittee. He went on to say that the subcommittee was currently considering whether it would be advisable to have both procedures in the *Federal Court Rules*, to enable group actions to be brought.

b. que l'article ne s'applique pas aux demandes présentées devant la Cour d'appel fédérale d'appel en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales*;

c. qu'une partie en litige ne soit pas, en vertu du nouvel article, contraint de demander l'autorisation de la Cour afin de présenter une action représentative; toutefois, un mécanisme procédural devrait permettre à la Cour d'une part, d'établir que le représentant possède la qualité pour agir et, d'autre part, de définir la démarche à suivre;

d. que l'article devrait préciser des mesures de garantie procédurale afin de protéger les parties représentées au litige, y compris la signification d'avis à ces parties, l'approbation impérative des offres de règlements par la Cour et le renvoi de tout représentant demandeur qui n'est pas apte à agir adéquatement comme représentant.

En ce qui a trait au recours collectif, le Comité a conclu que la seule option disponible à cet égard est de :

- (i) rendre les articles relatifs au recours collectif applicables aux instances de façon générale, mais restreindre à la Cour fédérale la présentation de demandes de groupes;

Suite à la question soulevée par Me Grant, le juge en chef Lutfy a confirmé que l'action représentative serait applicable autant aux actions qu'au demande de contrôle judiciaire.

En ce qui a trait à l'application du recours collectif, le juge en chef Lutfy a expliqué que la question, à savoir si ce recours devait être applicable autant aux actions qu'aux demandes de contrôle judiciaire, était présentement à l'étude par le sous-comité. Il poursuit en mentionnant que le sous-comité étudie présentement l'utilité d'avoir deux procédures au sein des *Règles des Cours fédérales*, permettant d'intenter des actions de groupe.



Discussion of this item concluded with the point that these were medium-term changes and the legal community would be consulted on this subject in the fall of 2005.

**Service of expert witness affidavits:** Chief Justice Richard reported that the Rules Committee would be suggesting that the rules be amended to provide that all expert witness affidavits be filed and served before the first pre-trial conference is held.

**Jurisdiction of prothonotaries:** Chief Justice Richard explained that a subcommittee had been created to consider the question of the jurisdiction of the prothonotaries.

He explained that the subcommittee was considering the following questions, among others:

a. adding a subsection 50(4), which would give prothonotaries the power to hear and dispose of applications for registration, recognition and enforcement of foreign judgments under sections 426 to 334 of the *Federal Court Rules*;

b. reinstating paragraphs 336(1)(b) and (c) of the *Federal Court Rules, 1993* to allow prothonotaries to give judgment on consent for applications or actions.

In response to Mr. Jetté's question concerning assigning prothonotaries to *ex parte* motions, under rule 328, Ms. Tabib said that this is no longer possible under the present *Federal Court Rules*.

Chief Justice Lutfy reported that Bill C-51, which has been introduced in the House of Commons, includes an amendment to the *Federal Courts Act* to provide that prothonotaries become judicial members of the Federal Court. Accordingly, they would enjoy benefits that would operate to ensure their independence.

On termine cet item en mentionnant qu'il s'agit de modifications à moyen terme et que la communauté juridique sera consultée à l'automne 2005 à ce sujet.

**Signification d'affidavits de témoins-experts :** Le juge en chef Richard fait état que le Comité des règles suggérera que les règles soient modifiées de façon à ce que tous les affidavits de témoins-experts soient déposés et signifiés avant la tenue de la conférence préparatoire.

**Jurisdiction des protonotaires :** Le juge en chef Richard explique qu'un sous-comité a été créé pour étudier la question de la juridiction des protonotaires.

Il explique que le sous-comité étudie notamment les questions suivantes :

a. l'ajout d'un paragraphe 50(4) qui conférerait aux protonotaires le pouvoir pour entendre et de juger les demandes de dépôt, de reconnaissance et d'exécution de jugements étrangers en conformité avec les articles 326 à 334 des *Règles des Cours fédérales*;

b. le rétablissement des alinéas 336 (1)(b) et (c) des *Règles de la Cour fédérale* (1993) afin de permettre aux protonotaires de rendre jugement sur consentement pour les demandes ou les instances.

Suite à la question de Me Jetté concernant l'assignation de protonotaire sur les requêtes *ex parte*, en vertu de la règle 328, Me Tabib indique que ce n'est plus possible en vertu des présentes *Règles des Cours fédérales*.

Le juge en chef Lutfy fait état que le projet de loi C-51 déposé à la Chambre des communes comporte une modification à la *Loi sur les Cours fédérales* de façon à ce que les protonotaires deviennent des membres judiciaires de la Cour fédérale. À cet effet, ils pourront bénéficier d'avantages qui aura pour conséquence d'assurer leur indépendance.

**Summary judgment:** As a result of certain decisions of the Federal Court of Appeal concerning the interpretation of the rules relating to summary judgment, a subcommittee has also been created to review the rules and the Canadian case law.

**6. Educational Seminars**

Chief Justice Lutfy noted the recent seminars held by the Courts, including mediation, ethics, and intellectual property.

He added that the annual meeting of the Federal Court will be held in Montebello in mid-September 2005 and that the main topic will be Aboriginal law.

He also noted that the annual meeting of the Federal Court of Appeal will be held at La Sapinière, Val David, in September.

**7. Courts Administration Service**  
*Mr. Raymond P. Guenette*  
*Acting Chief Administrator*

Mr. Guenette distributed the new organizational chart for the Courts Administration Service (CAS).

**A. Toronto Judicial Building**

Mr. Guenette reported that the construction of the new federal courts building in Toronto is underway and that everything is going according to schedule. The anticipated date for completion of the work is June 2006.

He told the CBA members that there will definitely be an open house in the fall of 2006.

**B. E-Filing Project**

**Jugement sommaire :** Suite à certaines décisions de la Cour d'appel fédérale concernant l'interprétation des règles relatives au jugement sommaire, un sous-comité a également été créé afin de revoir les règles et la jurisprudence canadienne.

**6. Colloques éducatifs**

Le juge en chef Lutfy parle des séances récemment organisées par les tribunaux, notamment sur la médiation, l'éthique et la propriété intellectuelle.

Il ajoute que la réunion annuelle de la Cour fédérale aura lieu à Montebello à la mi-septembre 2005 et que le thème principal sera le droit autochtone.

Il précise également que la réunion annuelle de la Cour d'appel fédérale aura lieu à La Sapinière, Val David en septembre.

**7. Service administratif des tribunaux judiciaires**  
*M. Raymond P. Guenette*  
*Administrateur en chef par intérim*

M. Guenette distribue le nouvel organigramme du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ).

**A. Édifice de la magistrature fédérale à Toronto**

M. Guenette fait état que la construction du nouvel édifice des cours fédérales est en cours à Toronto et que tout se déroule selon les échéanciers. La date de la fin des travaux est prévue pour juin 2006.

Il indique aux membres de l'ABC qu'il y aura certainement une activité de portes ouvertes à l'automne 2006.

**B. Projet de dépôt électronique**

Mr. Guenette said that the CAS is considering initiating an e-filing project in the fall of 2005. The pilot project will be limited in the beginning to the intellectual property bar, and a very constructive meeting with members of that bar was held on June 1.

He said that the pilot project will last for 4 to 6 months in the beginning, and will apply to all proceedings in the Federal Court. The goal is to make this initiative permanent, and for it to apply also to the Federal Court of Appeal.

**C. Best Practices and Modernization Branch**

The Acting Chief Administrator said that a new section has been created in the CAS, Best Practices and Modernization, to analyze the administrative procedures followed in registry offices and recommend modernization measures over the next few years.

He explained that the section is currently examining the existing processes in order to make recommendations for improving the Service. He hopes that the CAS will become a single-window point of service for the four federal courts.

He said that members of the bar will be consulted in this respect when the time comes.

**D. Internet Access to the Courts' recorded entries**

Gary Pinder, Director General, Information Management and Information Technology Branch, and Ted Martin, Database Administrator, introduced the new Recorded Entries Information service. They explained that this new service would be available on the website that day.

M. Guenette indique que le SATJ envisage lancer un projet de dépôt électronique des documents à l'automne 2005. Le projet pilote sera tout d'abord limité au Barreau de la propriété intellectuelle avec qui une réunion très constructive a eu lieu le 1 juin.

Il mentionne que le projet pilote aura tout d'abord une durée de 4 à 6 mois et sera applicable pour les procédures de la Cour fédérale. Le but est de rendre cette initiative permanente et applicable également à la Cour d'appel fédérale.

**C. Direction générale des pratiques d'excellence et de la modernisation**

L'administrateur en chef par intérim indique qu'une nouvelle section a été créée au SATJ, Meilleures pratiques et modernisation, afin d'analyser les procédures administratives des greffes et de recommander des mesures de modernisation au cours des prochaines années.

Il explique que la section étudie présentement les processus actuels afin de procéder à des recommandations afin d'améliorer le service. Il souhaite que le SATJ soit un point de service unique pour les 4 cours fédérales.

Il indique que les membres du Barreau seront consultés à cet égard, en temps et lieu.

**D. Accès Internet aux inscriptions des tribunaux**

Une présentation du nouveau service de Renseignement sur les inscriptions enregistrées a été faite par M. Gary Pinder, Directeur général, Gestion de l'information et de la technologie de l'information, et par M. Ted Martin, gestionnaire, Services des bases de données.. On explique que ce nouveau service sera disponible sur le site web aujourd'hui même.

They explained that this was the first phase of the project, and that it could be improved in the months to come if necessary.

Confidentiality issues were still being examined, but they would not prevent publication of recorded entries.

**E. Statistics on Website**

**CBA ITEMS**

**8. Interventions before the Federal Courts**

Mr. Matas noted that intervenor status was more difficult with the the federal Courts. Unopposed intervenor status applications are often denied. Chief Justice Richard indicated that the courts correctly refer to the jurisprudence. Mr. Matas replied that the jurisprudence was the same as in other courts, but the day-to-day reality was different.

Mr. Grant noted that other courts look to the federal courts' jurisprudence, but intervention is more easily accepted. Chief Justice Richard then noted that the Court often has intervenors (e.g., the BMG and CHOI-FM cases). J. Sharlow asked whether it was with respect to tribunals or individual applicants. Mr. Matas said it was both, but mentioned the IRB as an example of a tribunal.

Chief Justice Richard indicated that, in the Federal Court of Appeal, 75% of such applications were allowed.

Pr. Tabib noted that her practice was to exercise her discretion whether the application was opposed or not. It is common for unopposed motions to be refused because the test is not met.

On explique qu'il s'agit d'une première étape du projet, mais que celui-ci pourra être amélioré au cours des prochains mois, le cas échéant.

Des questions de confidentialité sont toujours à l'étude, mais celles-ci n'empêcheraient pas la publication des inscriptions enregistrées.

**E. Données statistiques sur le site Web**

**SUJETS SOULEVÉS PAR L'ABC**

**8. Interventions devant les tribunaux fédéraux**

M. Matas signale qu'il est plus difficile pour des tribunaux fédéraux d'obtenir le statut d'intervenant. Souvent, les demandes de statut d'intervenant non contestées sont rejetées. Le juge en chef Richard dit que les tribunaux se reportent correctement à la jurisprudence. M. Matas répond que la jurisprudence de la Cour est pareille à celle des autres tribunaux, mais que les réalités quotidiennes ne sont pas les mêmes.

M. Grant signale que les autres tribunaux consultent la jurisprudence de la Cour fédérale, mais qu'il est plus facile d'accepter les interventions. Le juge en chef Richard dit ensuite que la Cour a souvent recours à des intervenants (p. ex. les affaires BMG et CHOI-FM). Le juge Sharlow demande si c'est le cas lorsqu'il est question de tribunaux ou de demandeurs individuels. M. Matas répond que c'est les deux cas, mais mentionne que la CISR est un exemple de tribunal.

Le juge en chef Richard fait savoir qu'à la Cour d'appel fédérale, 75 % des demandes de ce genre ont été acceptées.

La Pr Tabib souligne qu'elle usait de sa discrétion, que la demande soit contestée ou non. Il est assez courant de voir des requêtes non contestées refusées parce qu'elles ne répondent pas aux critères.

J. O'Reilly noted that the Supreme Court had taken measures to limit the number of intervenors. Motions to intervene now go to a single judge so as to provide consistency.

Mr. Matas then referred to two categories: status vs. permission to speak. The Supreme Court made these changes to manage its time, but it was preferable to be able at least to file a brief in writing, even if you can't intervene orally.

J. Létourneau stated that the Supreme Court was not necessarily a good example, as the cases have a national importance.

Mr. Matas, in reply, noted that certified questions were also of national importance, and there was difficulty even there.

In reply to a question from Mr. Grant, Chief Justice Lutfy indicated that the Federal Court did not have statistics regarding intervention.

9. **Class Action**
  - A. **Update on Impact of new Class Action Rules on Band actions**
  - B. **Immigration Class Actions**

Mr. Grant reiterated his previous comments. It was noted that committee work was on-going, with members from CBA participating. The CBA would hold a meeting in the summer in Vancouver, and could then report back.

## 10. **Case Management**

Mr. Hanuka asked whether it was the practice to impose CM at a certain point in time? "Is

Le juge O'Reilly indique que la Cour suprême a pris des mesures visant à limiter le nombre d'intervenants. Afin d'assurer l'uniformité, les requêtes en intervention sont maintenant faites à un juge.

M. Matas mentionne ensuite deux catégories : statut et autorisation de prendre la parole. La Cour suprême a apporté les changements afin de gérer son temps, mais il était préférable d'être au moins en mesure de produire un mémoire écrit, même s'il n'était pas possible d'intervenir à l'oral.

Le juge Létourneau indique que la Cour suprême n'est pas nécessairement un bon exemple, étant donné qu'elle traite des cas d'importance nationale.

En réponse, M. Matas indique que les questions certifiées étaient aussi d'importance nationale et qu'il existe aussi des difficultés sur ce plan.

En réponse à une question posée par M. Grant, le juge en chef Lutfy indique que la Cour fédérale ne tient pas de statistiques concernant l'intervention.

9. **Recours collectifs**
  - A. **Le point sur l'incidence qu'auront les nouvelles règles en matière de recours collectifs sur les actions intentées par les bandes**
  - B. **Recours collectifs en matière d'immigration**

M. Grant réitère les commentaires qu'il a déjà formulés. On note que le travail du comité était en cours et que des membres de l'ABC y participaient. L'ABC doit tenir une réunion cet été à Vancouver et rendre compte des résultats.

## 10. **Gestion des instances**

M. Hanuka demande s'il est d'usage d'imposer la gestion des instances (GI) à un certain moment donné. « Existe-t-il une

there a trend to impose CM even without consent of parties?”

Chief Justice Lutfy referred to J. Winkler’s approach, which adopts many aspects of the Federal Court approach. He stated that there was no intention to change the thresholds now in place. The CM system is working and moving things along.

There is a committee to review the CM rules. Now, after the status review time threshold is met, the Registry sends a notice to counsel, who must then reply, and the Registry then sends the reply to the Court, which dismisses only a small number of cases. Question: “why not just make an automatic rule?” This would save lots of effort with the Registry and counsel, as well as 3 months of time. In 99% of cases, CM is used anyways. However, this will need some refinement, as the Court doesn't want CM for cases that should be dismissed.

Mr. Matas noted some anomalies in applications for case management under the rules, and offered to provide examples at a subsequent meeting.

#### **11. Request for Certification in Immigration Cases**

Mr. Matas noted that this was just an immigration issue. In some cases, reasons for judgement would be issued, with 2 weeks allowed for submissions, but there would be no record of the outcome. The Chief Justice noted that this would be solved with the recorded entries, as everything is recorded there.

tendance à imposer la GI, même sans le consentement des parties? »

Le juge en chef Lutfy mentionne l’approche du juge Winkler, qui englobe un bon nombre d’éléments de l’approche adoptée par la Cour fédérale. Il indique qu’il n’est pas question de changer les délais en vigueur. Le système de GI fonctionne et fait avancer les choses.

Un comité a été mis sur pied pour examiner les règles concernant la GI. Maintenant, une fois le délai de l’examen de l’état de l’instance atteint, le Greffe envoie un avis à l’avocat. Ce dernier doit alors y répondre, et le Greffe envoie la réponse à la Cour qui, de son côté, rejette seulement un petit nombre de cas. Question : « Pourquoi ne pas établir simplement une règle automatique? » Ainsi, le Greffe et l’avocat économiseraient beaucoup d’énergie, et le processus serait raccourci de trois mois. Dans 99 % des cas, on utilise malgré tout la GI. Cependant, il faudra tout mettre au point, étant donné que la Cour ne veut pas que la GI s’applique aux cas qui doivent être rejetés.

M. Matas souligne quelques anomalies dans les applications concernant la gestion des instances, selon les règles. Il propose de fournir des exemples à une prochaine réunion.

#### **11. Demande de certification dans le cadre d’affaires en matière d’immigration**

M. Matas souligne qu’il s’agit ici d’une question touchant l’immigration seulement. Dans certains cas, les motifs de jugement étaient produits, avec un délai de deux semaines pour la présentation d’observations, mais les résultats n’étaient pas consignés. Le juge en chef indique que le problème serait réglé avec les écritures consignées, étant donné que tout y est entré.



## 12. Supplementary Motion Record

Mr. Hanuka noted that there was no provision in the rules.

Chief Justice Lutfy replied that it was not practical, with the current volume of motions, to allow for the possibility of a supplementary motion record. The motion record is filed by 2 p.m – to have a supplementary motion record would make a mess. However, for a hearing longer than 2 hours, with a scheduled hearing, one can ask for the judicial administrator to allow a supplementary record. The request goes to the Chief Justice, who should grant the request.

This applies only to a small number of files: “the system will accommodate.”

Mr. Hanuka, although agreeing with this proposal, was concerned that it was not clear if they follow same chronology as for others. Chief Justice Lutfy replied that the moving party’s record would only provide additional comment on the law, not the affidavit material. If there was still a problem, it should be brought to the Court’s attention.

## 13. Mandamus applications

Mr. Matas noted that this issue was raised by counsel in the Immigration Bar regarding a citizenship case. The mandamus application is a judicial review application, scheduled as with other Rule 300 applications. The delays in scheduling lead to a change in situation.

Chief Justice Lutfy replies that this was not true anymore, given that the Court was up to

## 12. Dossier de requête supplémentaire

M. Hanuka souligne qu’il n’y a pas de disposition à cet égard dans les règles.

Le juge en chef Lutfy répond que ce n’est pas utile, compte tenu de volume actuel des requêtes, d’envisager le recours à un dossier de requête supplémentaire. Le dossier de requête est produit avant 14 h. Le fait d’avoir un dossier de requête supplémentaire créerait tout un désordre. Toutefois, dans le cas d’une audience de plus de deux heures, dont la date est fixée, on peut demander à l’administrateur judiciaire de permettre le recours à un dossier de requête supplémentaire. La demande est acheminée au juge en chef, qui devrait l’approuver.

Ceci s’applique seulement à un petit nombre de dossiers : « le système répondra aux besoins ».

Même s’il approuve la proposition, M. Hanuka est soucieux que ce ne soit pas clair que le dossier de requête supplémentaire suit la même chronologie que les autres dossiers. Le juge en chef Lutfy répond que le dossier de la partie requérante peut seulement fournir un commentaire supplémentaire sur le droit et non sur le contenu des affidavits. S’il y a encore un problème, il faut en faire part à la Cour.

## 13. Demandes de mandamus

M. Matas indique que la question a déjà été soulevée par un avocat de la section du droit de l’immigration de l’ABC dans un cas concernant la citoyenneté. La demande de mandamus est une demande de contrôle judiciaire. On fixe une date comme on le fait pour les autres demandes visées par la règle 300. Quand il y a un retard pour fixer une date, la situation change.

Le juge en chef Lutfy répond que ce n’est plus le cas, étant donné que la Cour est maintenant

date, except in Toronto, and expected to be caught up in Toronto within a year. In other cities, hearings were scheduled within 30 to 90 days. Mr. Matas noted that the concern was from the Toronto Bar, and asked whether it would be possible to schedule these on expedited basis, at least until the backlog was clear.

Chief Justice Lutfy recommended that counsel move with a Rule 55 request to the office of the Chief Administrator.

#### **14. Forms of address for judges**

- A. Addressing Judges in Court**
- B. Names of Judges: Gender**

In response to Mr. Matas' question concerning forms of address for judges, Chief Justice Richard reported that there is a directive on this subject indicating that counsel may address judges using the expressions "Mr. Justice" or "Madam Justice" and that it is therefore no longer necessary to use expressions such as "Your Honour" or "Your Lordship".

Chief Justice Richard also explained that the Federal Court of Appeal now has nameplates showing the names of the judges sitting on a case. He also noted an organizational chart with the judges' and counsel's names had been provided to counsel and the media in a case that received heavy media coverage, and so this practice might be adopted for all cases. The CBA representatives encouraged the implementation of this initiative.

Ms. Hurteau said that it would be useful for counsel to know the judge's full name, in order to know whether the judge is a man or a woman. Chief Justice Lutfy reminded the CBA members that the name of the judge sitting on a case is released two weeks before the trial. He also said that he encouraged the Court to use a judge's given name and

à jour, à l'exception de Toronto, qui devrait l'être d'ici un an. Dans les autres villes, les dates pour les audiences sont fixées dans les 30 à 90 jours. M. Matas souligne que le souci provient du barreau de Toronto. Il demande s'il serait possible de fixer des dates plus rapidement, au moins jusqu'à ce que l'arriéré soit traité.

Le juge en chef Lutfy recommande que l'avocat fasse une demande au bureau de l'administrateur en chef, en vertu de la règle 55.

#### **14. Formules de salutation des juges**

- A. Salutation des juges lors de l'audience**
- B. Noms des juges : genre**

Suite à la question de Me Matas concernant la formule de salutation des juges, le juge en chef Richard fait part qu'une directive existe à l'effet que les avocats peuvent s'adresser aux juges en utilisant les expressions « Monsieur le juge » ou « Madame le juge » et qu'il n'est donc pas nécessaire d'utiliser des expressions, telles que « Votre honneur » ou « Votre seigneurie ».

Le juge en chef Richard explique également que la Cour d'appel fédérale possède maintenant des plaques identifiant le nom des juges siégeant sur une cause. Il mentionne également qu'un organigramme avec le nom des juges et des avocats avaient été remis aux avocats et au média dans un dossier très médiatisé. Ainsi, une telle pratique pourrait être adoptée pour toutes les causes. Les représentants de l'ABC encouragent cette initiative.

Me Hurteau mentionne qu'il serait utile pour les avocats de connaître le nom complet du juge de façon à savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Le juge en chef Lutfy rappelle aux membres de l'ABC que le nom du juge siégeant sur une cause est divulgué deux semaines avant le procès. Il indique également qu'il encourage la Cour à

surname to refer to a judge, and not just the surname.

It was therefore suggested that a new joint directive be issued for the Federal Court of Appeal and the Federal Court.

**15. Prothonotary's jurisdiction with regard to rule 327**

This question was addressed under item 5.

**QUESTIONS OF GENERAL INTEREST**

**16. Others**

Mr. Jette noted that the Maritime Bar sent representations to Ms. Arbour regarding the timing of expert affidavits exchange. The Bar considered this still to be an issue, although acknowledging that the maritime bar represents only about 5% of cases and can't expect special rules.

Chief Justice Lutfy noted that the concerns were addressed by the flexibility in the case management system, and that the proposed rule change would not apply to simplified actions. He proposed a meeting with the Bar and with Federal Court judges who have practice in this area to discuss their concerns.

Mr. Jette will contact Mr. Baumberg to set up a meeting in the late Summer or early Fall.

**17. Next Meeting**

It was recommended that there be two meetings of the Liaison Committee per year.

utiliser le prénom du juge et le nom de famille pour référer à un juge, et non uniquement le nom de famille.

Il est donc suggérer d'émettre une nouvelle directive conjointe pour la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale.

**15. Compétence du protonotaire en ce qui a trait à l'article 327 des Règles**

Cette question a été traitée sous l'item 5.

**QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**16. Varia**

M. Jette souligne que le barreau des Maritimes a envoyé des observations à M<sup>me</sup> Arbour concernant le choix du moment pour l'échange d'affidavits d'experts. Le Barreau considère que ceci est encore un problème, même s'il reconnaît que le barreau des Maritimes représente seulement 5 % des cas et ne peut pas s'attendre à ce qu'on lui établisse des règles spéciales.

Le juge en chef Lutfy indique qu'on a répondu aux préoccupations par la flexibilité du système de gestion des instances, et que le changement qu'on propose d'apporter aux règles ne s'appliqueraient pas aux actions simplifiées. Il propose la tenue d'une réunion avec le Barreau et avec les juges de la Cour fédérale qui ont de l'expérience dans le domaine afin qu'ils puissent discuter de leurs préoccupations.

M. Jette doit communiquer avec M. Baumberg pour organiser une réunion à la fin de l'été ou au début de l'automne.

**17. Prochaine rencontre**

Il est recommandé que deux rencontres du Comité de liaison aient lieu annuellement.

It was proposed that the next meeting be held on November 18. That date will be confirmed later this summer or in the fall.

**18. Closing Remarks**

Chief Justices Richard and Lutfy thanked the members of the Canadian Bar Association for participating in this meeting.

Mr. Matas expressed his appreciation to the judges for taking the time to meet informally with members of the CBA.

On propose que la prochaine réunion ait lieu le 18 novembre. Cette date sera confirmée plus tard cet été ou à l'automne.

**18. Mot de la fin**

Les juges en chef Richard et Lutfy remercient les membres de l'Association du Barreau canadien d'avoir participé à cette réunion.

Me Matas, quant à lui, est très reconnaissant que les juges prennent le temps de rencontrer d'une manière informelle les membres de l'ABC.

Archived / Archivé